**Discours d’ouverture**

*Journées nationales de la prévention spécialisée*

*A Créteil, le 28 avril 2016*

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le doyen de la faculté, qui nous accueille aujourd’hui

Madame la Présidente du CNLAPS, Madame FAUVET, je vous remercie de m’avoir invité pour l’ouverture de ces journées

Mesdames et Messieurs,

Encourager l’engagement et accompagner les jeunes dans leur parcours vers l’autonomie ; c’est bien la raison d’être de chacun d’entre vous. C’est la mienne également.

Le projet de loi égalité et citoyenneté qui va être débattu dans les prochaines semaines au Parlement, dans son premier volet, porte cette ambition.

La prévention spécialisée, c’est d’abord une mission éducative qui a vocation à s’inscrire en proximité dans les territoires au service de la population.

Ses principes fondateurs doivent être garantis :

* la libre adhésion et son corollaire l’absence de mandat nominatif ;
* le respect de l’anonymat qui est incontournable mais qui n’est pas incompatible avec le travail partenarial dans une pratique éthique de la confidentialité.

« Aller vers », « Faire avec » sont, en quelque sorte, les mots d’ordre de la prévention spécialisée. Quand j’étais président du Conseil général du Nord, j’ai mesuré l’importance et la spécificité de votre rôle. Votre savoir-faire dans la mise en place de chantiers éducatifs et de séjours de rupture est notamment reconnu de longue date.

La prévention spécialisée connaît aujourd’hui une situation paradoxale ; alors que nous avons plus que jamais besoin du renforcement de professionnels qualifiés pour accompagner notre jeunesse, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, nombre de vos structures connaissent des baisses importantes de financement par les Conseils départementaux.

La prévention spécialisée apparaît comme le parent pauvre de la protection de l’enfance, et est parfois considérée comme une variable d’ajustement, ce que je déplore.

Elle est insuffisamment présente dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, seulement la moitié d’entre eux étant couverts. Je le regrette et ferai tout pour corriger cette situation.

Je nomme les choses, ce qui m’est parfois reproché par certains. Mais ça ne suffit pas de nommer les choses, il faut assumer ses responsabilités et agir. Comment ? Que peut faire l’Etat ?

L’Etat soutient les équipes de prévention spécialisée par les crédits de la politique de la ville et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, en particulier. Je veux aller au-delà.

Nous allons élaborer dans les prochaines semaines avec les ministères concernés, le CNLAPS, l’Assemblée des départements de France, une convention nationale de partenariat. Une réunion sera organisée dans le courant du mois de mai à cet effet ; je souhaite que cette convention soit signée d’ici cet été. Elle aura vocation à être déclinée localement en particulier dans les territoires prioritaires à compter de la rentrée.

Cette convention visera à mettre en lumière l’utilité sociale de la prévention spécialisée, à reconnaitre davantage les pratiques éducatives que vous développez, à prendre en compte les différents champs d’intervention qui sont désormais les vôtres.

La question des moyens devra être abordée. Je veillerai à ce que ceux de l’Etat soient davantage mobilisés pour soutenir vos structures et les actions que vous menez.

Je souhaite que les échanges que vous aurez au cours de ces deux journées permettent aussi de nourrir le contenu de cette convention.

L’une des principales forces de la prévention spécialisée tient, à mon sens, à sa capacité d’adaptation, d’innovation. Face à l’évolution des réalités, vous êtes amenés à réinterroger vos pratiques professionnelles. Je salue à ce titre votre investissement dans la prévention de la radicalisation, votre engagement pour prévenir ce fléau.

Vous n’avez bien sûr pas pour mission première de prévenir la radicalisation mais vous pouvez y concourir dans la mesure où vous êtes en contact direct avec ce phénomène. Les jeunes en rupture peuvent être des proies pour des prédateurs fanatisés.

J’ai demandé que chaque contrat de ville soit complété en 2016 par un plan d’actions sur la prévention de la radicalisation, qui en constituera une annexe. Un cadre de référence visant à appuyer les acteurs de terrain dans l’élaboration et la mise en œuvre de ces plans locaux a été établi par mes services et sera prochainement diffusé. Je vous invite à vous associer à ces plans d’actions, votre mobilisation sera précieuse.

Le principal enjeu est en effet d’entrer en contact avec des jeunes en situation de radicalisation, de susciter leur adhésion et de nouer avec eux une relation de confiance pour les accompagner dans la durée.

Plusieurs d’entre vous sont d’ores déjà engagés dans de telles démarches, je tiens en particulier à saluer les équipes de l’ADAPP 13, pionnière à Marseille dans ce domaine.

Vous avez accepté de participer pleinement à la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par ce Gouvernement en juillet 2013 parce qu’elle faisait de l’accompagnement individualisé des jeunes les plus exposés à la délinquance sa priorité ; c’est votre cœur de métier.

Contrairement au plan précédent qui prônait le tout vidéo, le Gouvernement auquel j’appartiens privilégie la prévention sociale et éducative qui s’appuie sur le respect et la reconnaissance individuelle des jeunes par l’écoute et le dialogue. C’est la confiance en notre jeunesse qui doit collectivement guider notre action.

Il y a un mois, j’étais déjà ici, cher Laurent Cathala, pour la clôture d’une réunion départementale des adultes-relais et pour promouvoir l’ouverture en soirée et le week-end des équipements à destination des jeunes, notamment votre extraordinaire médiathèque en plein cœur du quartier du Mont Mesly.

J’ai lancé depuis le début de l’année une expérimentation dans cinq départements, le Val de Marne, le Val d’Oise, la Seine et Marne, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, visant à renforcer la présence adulte à des horaires atypiques, pour ne pas laisser la place aux trafiquants de drogue, aux organisations communautaristes et aux militants de la radicalisation.

Quinze villes sont parties prenantes à cette expérimentation ; j’ai dégagé un million d’euros, certaines de vos associations vont d’ailleurs en bénéficier. Je remercie Madame Fauvet pour son implication personnelle dans ce chantier.

La recherche de complémentarité est indispensable pour dépasser les clivages institutionnels, pour participer à la création du lien social, pour contribuer à la résolution des situations individuelles, pour monter des actions collectives et pour faciliter les passages de relais. Faire ensemble est une nécessité.

Je vous souhaite au cours de ces deux journées d’avoir des échanges constructifs. Je serai très attentif aux réflexions et aux propositions qui s’en dégageront. Vous pouvez compter sur moi.